PARTICULIERS, PROFESSIONNELS,

L'ASSURANCE EMPRUNTEUR, UNE ASSURANCE NÉCESSAIRE POUR OBTENIR VOTRE PRÊT

Gan Patrimoine Emprunteur

Envie de changer d'assurance de prêt ?

Nous nous occupons de toutes les démarches.

Assuré d'avancer

gan PATRIMOINE

Une marque Le groupe Groupama

GAN PATRIMOINE
A LA SOLUTION QUI VOUS CORRESPOND

→ Vous vous apprêtez à faire un achat immobilier

Sachez que vous pouvez choisir l'assureur de votre choix et que vous n'êtes pas dans l'obligation de souscrire l'assurance de prêt proposée par l'intermédiaire de votre banque.

→ Vous avez un prêt immobilier en cours

Même si vous avez une assurance emprunteur en cours, sachez que vous pouvez réaliser des économies en changeant d'assureur à tout moment.

Votre nouveau contrat devra avoir un niveau de garanties égal ou supérieur à celui du contrat actuel.

Gan Patrimoine vous permet de le faire en toute simplicité et sécurité.

→ Vous êtes propriétaire et vous êtes sur le point de renégocier votre prêt

Gan Patrimoine vous propose de faire des économies sur votre assurance de prêt, tout en répondant aux garanties exigées par votre banque.

Vous souhaitez réaliser un devis, nos conseillers sont à votre disposition au 05 24 33 00 88*

*du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 14h (prix d'un appel local)

POURQUOI CHOISIR **GAN PATRIMOINE EMPRUNTEUR**

Un tarif compétitif
économisez jusqu'à 15 000€ sur le coût total de votre crédit (voir exemple ci-dessous).

Changer facilement d'assurance emprunteur
prise en charge de la résiliationde votre contrat actuel.

Bénéficiez, vous et votre co-emprunteur d'une réduction de 5 %
sur toute la durée du contrat, pour toute souscription conjointe avec un capital assuré à 100 % pour chaque emprunteur.

Une couverture dès la signature de votre contrat
en cas de décès accidentel.

Jusqu'à 15 000 € d'économies possibles

Prenons l'exemple d'un couple de cadres de 37 ans, non-fumeurs, qui a emprunté 180 000 € sur 20 ans, avec un taux annuel effectif d'assurance initial de 0,66 % ramené à 0,24 % par emprunteur assuré à 100 % chacun en Décès, Perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité temporaire totale, Invalidité permanente totale et Option Sécurité **(soit une économie exacte de 14 810 €).** Sous réserve de décision médicale de l'assureur et conditions contractuelles.

Votre conseiller vous accompagne au quotidien pour répondre à vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle

Découvrez nos autres solutions

Valorisation du patrimoine

Financement retraite

Succession et transmission de patrimoine

Prévoyance et protection famille

Optimisation fiscale

Retrouvez-nous sur

Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter à la Notice d'information.

gan PATRIMOINE

Une marque Le groupe Groupama

Gan Patrimoine • Filiale de Groupama Assurances Mutuelles • Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros • RCS Lille 457 504 694 • APE : 6622Z • Siège social : 150 rue d'Athènes CS 30022 • 59777 Euralille • N° d'immatriculation 09 051 780 - www.orias.fr • Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Entreprises régies par le Code des Assurances • Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) • contact@ganpatrimoine.fr • www.ganpatrimoine.fr • Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris

Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z - Siège social : 8/10 rue d'Astorg, 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout - 75009 Paris

Réf. 1422 - 05/2022 - PAO Lille - Crédit photo : Shutterstock